

Thème DPC 2023

DIAGNOSTIC ET PRISE EN CHARGE DU PATIENT INSUFFISANT CARDIAQUE EN MEDECINE GENERALE

Les inscriptions individuelles au DPC 2023 dans le cadre des Groupes Qualité, sont individuelles, sur le site <https://www.mondpc.fr/> - Référence DPC 35682325012

Le thème retenu pour cette année est « Diagnostic et prise en charge du patient insuffisant cardiaque en médecine générale ».

Le format de cette action DPC est de 6 h présentielles

Marche à suivre :

Afin de valider le seuil minimal obligatoire de 5 participants à la session, la liste d'émargement comportera non seulement les émargements des participants « inscrits DPC » (financement Organisme DPCGQ - 45€ / h. x 6 = **270€**), mais aussi des autres participants du groupe « non-inscrits DPC » (financement APIMED = **150€**). Chaque médecin devra la signer. **L'animateur du groupe** la renverra par mail à l'adresse suivante : contact@apimed-pl.org.

Par ailleurs, **une attestation de participation sur l'honneur, adressée aux médecins inscrits par APIMED-PL**, sera à renvoyer signée avec le cachet professionnel, par chaque médecin **inscrit au DPC** à l'adresse suivante : contact@apimed-pl.org

ATTENTION : sans ce document le DPC ne sera pas validé !

Ces réunions seront indemnisées par l'ANDPC :

Chaque animateur sera indemnisé 400€ par l'ODPCGQ.

Indemnisation de l'expert :

La participation de votre groupe au DPC permettra d'indemniser un **expert libéral**, à hauteur de 225€ (75€ /h X 3 heures = **225€**). Une facture type, accompagnée d'un RIB (disponible [sur le site](#))

L'indemnisation de l'expert n'est possible que pour un médecin libéral (ou un hospitalier ayant une activité libérale partielle).

Concernant les **experts hospitaliers**, le remboursement sur facture d'un achat ou un bon d'achat de votre choix (maxi 225 €) en guise de dédommagement de son intervention à la réunion présente, est possible. Votre facture est à adresser à APIMED-PL à l'adresse suivante : contact@apimed-pl.org .